

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MARDI 1<sup>er</sup> Octobre 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur de l'abonnement qui doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Octobre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

## TURQUIE.

*De Constantinople, le 10 août.*

LA Porte a communiqué aux ministres européens l'intention où elle est d'envoyer un ambassadeur extraordinaire au roi de la Grande-Bretagne. Les membres les moins clairvoyans de la diplomatie, ont dit qu'il y a encore ici une adresse de Pitt pour flatter, par une distinction presque unique, l'orgueil anglois : on ajoute à ce sujet que celui de la négociation d'un traité en vertu duquel la Grande-Bretagne se ménageroit une station utile dans les mers du Levant : mais on demeure persuadé qu'un pareil traité, s'il étoit entamé, choqueroit étrangement les vues & de la Russie & celles des autres nations qui ont des échelles dans le Levant.

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, il est certain que l'ambassadeur en Angleterre est déjà nommé ; c'est un Grec d'origine, Junet-Pachia, lequel s'est fait musulman après avoir achevé ses études : il est très-instruit, il parle fort bien plusieurs langues européennes, & le divan se flatte que les goûts & les manières du nouvel ambassadeur plairont à la nation angloise : on lui accorde de grandes sommes pour son voyage qu'il entreprendra dès les premiers jours d'octobre ; il passera par la Hongrie, la Valachie, l'Autriche & l'Allemagne pour se rendre à sa destination.

On remarque que cette ambassade a été déterminée avant l'arrivée du nouvel ambassadeur de Russie à Constantinople ; celui-ci voyage à petites journées pour n'arriver ici que le même jour que notre ambassadeur arrivera à Pétersbourg.

## ANGLETERRE.

*Fin de la lettre de Londres, du 15 septembre.*

Les papiers de l'opposition prétendent que le conseil exécutif de France doit proposer à l'Angleterre de lui céder les îles de France & de Bourbon, si elle veut reconnoître la république, & engager les Hollandois & le roi de Sardaigne à faire la paix : comme si ces deux puissances n'avoient pas un intérêt pressant à voir cesser des hostilités qui pèsent sur

le commerce de l'un & sur le territoire de l'autre. Cette nouvelle hasardée n'obtient aucune croyance, & il n'est pas vraisemblable que la convention nationale ait envie de s'en céder aux Anglois ; mais on dit que ce seroit une mesure très-politique de parler d'une telle proposition, quand même il n'y auroit aucune intention de faire aucun sacrifice à la paix ; & on assure que ce seroit un moyen sûr d'indisposer la nation angloise contre le ministère : si celui-ci refusoit d'entrer en négociation, d'autant plus que des pourparlers particuliers avec les Anglois jetteroient de la défiance parmi les coalisés, & ce seroit déjà un grand avantage.

Cette vue, tirée de la politique des anciens cabinets, ne paroît gueres convenir à une grande nation franche & libre, qui met à découvert ses principes & ses moyens : cependant s'il en résultoit la division entre les conjurés royaux contre la liberté française, cette mesure n'est pas absolument à dédaigner.

Les lettres de la Jamaïque portent que les Anglois ont perdu plus de monde par des maladies, qu'ils n'auroient pu en perdre dans la conquête des îles françaises, s'ils y avoient employé des forces suffisantes & tenu une conduite plus prudente.

On calcule qu'il y a eu 5 mille Hanovriens tués dans les dernières affaires de Flandre : comme la nation britannique donne 30 livres sterling par tête d'Hanovrien à l'électeur de Hanovre, cette destruction vaut au roi d'Angleterre 150 mille livres sterling. Le landgrave de Hesse, qui a un traité pareil avec l'Angleterre, a aussi gagné quelques milliers de livres sterling.

L'Angleterre vient de prendre à sa solde un autre corps de 6000 Hessois ; mais ce corps n'augmentera pas notre armée, parce qu'il est aujourd'hui avec celle du roi de Prusse.

Les droits qui se percevront sur la flotte de la Jamaïque récemment arrivée, monteront à 600 mille livres sterling : il reste encore dans cette île une grande quantité de sucre qui n'a pu être chargée faute de bâtimens.

Il paroît qu'à l'ouverture du budget, les lords de la trésorerie proposeroient un emprunt de 12 millions sterling pour les frais de la guerre.

La malheureuse issue de l'entreprise sur Dunkerque a fait grossir le nombre des mécontents, & plusieurs villes de commerce ont profité de cette occasion pour demander la paix, dans des adresses rédigées avec beaucoup d'énergie.

## FRANCE.

## ARMÉE DU RHIN.

*Le citoyen Guillard, commandant de la place d'Huningue, aux citoyens représentans du peuple, envoyés à l'armée du Rhin & de la Moselle.*

Huningue, le 20 septembre.

## CITOYENS REPRÉSENTANS,

La nation est jalouse de connoître les actions d'éclat & de valeur de ses défenseurs; elle n'apprendra pas avec indifférence celle que vient de faire un détachement de 200 hommes de la garnison d'Huningue, (le 4<sup>e</sup>. & 10<sup>e</sup>. bataillon du Doubs). Je reçus ordre du général commandant la division du Haut-Rhin, de tenter le passage du fleuve vis-à-vis du marquisat, de faire embarquer pour cet effet, sur quatre radeaux, 400 hommes des plus déterminés, de fouiller une baraque qui se trouve dans la plaine, d'enlever les batteries, d'enclouer les pièces & de les culbuter. L'entreprise étoit hardie, je dirois même téméraire. A peine la garnison en a-t-elle connoissance, que tous se disputent l'honneur d'en être. Je choisiss les deux compagnies de grenadiers. On vole pour s'embarquer, & on s'embarque; mais un des radeaux se brise en le lançant à l'eau; les autres ne peuvent contenir que 80 hommes chacun; les radeaux n'ayant été prêts qu'à 5 heures & demie du matin, huit malheureux batteliers qui devoient les conduire s'y refusant, ne pouvant en outre faire embarquer que 200 hommes, toutes ces raisons me décidèrent à différer le passage; mais à peine la troupe est-elle rentrée dans la place, elle entend le bruit du canon, elle manifeste le désir qu'elle a d'essayer à tout hasard le passage: 400 hommes se jettent de suite sur la rive, 200 seulement peuvent s'embarquer & abordent; ils reçoivent une décharge, ripostent, mettent en fuite la garde qui étoit dans la baraque, la fouillent: un des radeaux s'étoit brisé en abordant, les courans avoient entraîné les autres deux: quel parti prendre? plus de retraite assurée; ils marchent enclouer les pièces, le feu de l'ennemi ne les arrête point; mais ils manquent de cartouches, celles qui leur restent sont toutes mouillées; ils se retirent protégés par le canon de la place d'Huningue, qui fut si bien servi qu'il fit cesser entièrement le feu de l'ennemi, & leur avoit démonté toutes ses batteries. La garnison d'Huningue, placée sur les remparts, voit ses intrépides frères, elle les voit bientôt livrés à la merci de l'ennemi; elle sait qu'ils mourront plutôt que de violer le territoire suisse. Les dériver, courir à leur secours, ne fut que l'affaire d'un moment; ils ramassent tout ce qu'ils peuvent trouver de petites nacelles, traversent le Rhin, & viennent à bout, par cette exécution hardie, de les ramener tous sur le sol de la liberté. Nous avons à regretter la mort de quelques-uns de ces intrépides défenseurs. J'ignore ce qui a fait manquer l'expédition qu'avoit dû précéder le général; mais si notre armée eût paru dans le moment sur la hauteur du marquisat, comme j'avois lieu de l'espérer, la république occuperoit maintenant ce beau pays. Ce sont les citoyens Sennot, chef du 4<sup>e</sup>. bataillon du Doubs; Gigoulet, chef du 10<sup>e</sup>. & Ducimtier, capitaine au 2<sup>e</sup>. bataillon de l'Ain, adjudant de la place, qui dirigèrent cette entreprise; ils montrèrent le plus grand courage & le plus grand sang-froid.

Ce coup de main hardi, en étonnant la coalition des ty-

rans, leur fera connoître que les défenseurs de la liberté savent mourir pour elle.

## ARMÉE DU NORD.

*Extrait d'une lettre des représentans du peuple, envoyés près l'armée du Nord, à la convention nationale, datée d'Arras, le 26 septembre.*

Le général Houchard & son état-major sont coupables aux yeux de l'homme le moins pénétrant, de n'avoir pas profité des victoires qu'ont remportées les braves soldats de nos armées, malgré les ordres perfides de l'état-major, qui ne s'est pas même conformé au plan arrêté, & qui avoit tout combiné pour une déroute: il est suspendu & mis en arrestation.

Nous avons trouvé sa correspondance avec les princes étrangers: il en résulte que nos armées étoient confiées à l'ami de nos ennemis, à la créature de Custine; aussi le duc d'York, voyant que le soldat avoit rompu les mesures prises pour nous faire marcher devant Hondscote, a dit en se plaignant: *Nous sommes trahis.*

L'armée est républicaine; elle voit avec plaisir qu'un traître soit livré à la justice, & que les représentans du peuple veillent sur les généraux.

Les actions d'éclat commises tant à Hondscote qu'à Meunin & Warwick, sont nombreuses; nous vous envoyons note de quelques-unes.

François Marathon, caporal de la 3<sup>e</sup>. compagnie du 36<sup>e</sup>. régiment d'infanterie, a attaqué lui seul, à l'affaire de Hondscote, 12 hommes qui conduisoient un caisson; il en a tué & classé les autres, pris le caisson & 3 chevaux. Nous lui avons demandé quelle récompense il désireroit; il a répondu qu'il ne vouloit qu'un poste d'honneur.

Les volontaires ont pris beaucoup d'or & d'argent à Furnes. Au lieu de le vendre, comme ils y étoient invités par des agitateurs, ils l'ont méprisé; plusieurs ont donné l'écu de 6 liv. pour 4 liv. 10 sols en assignats.

Salut & fraternité.

Signés, HENTZ, PEYSSARD, DUQUESNOY.

De Paris, le 1<sup>er</sup>. octobre.

On écrit de Vienne que la police de cette capitale est extrêmement vigilante: soixante hommes & dix-neuf femmes furent arrêtés comme suspects en un seul jour dans une promenade publique. On ajoute que les résolutions du conseil de l'empereur sont changées, que le général Ferrari y a la plus grande influence, & que les Autrichiens iront en avant avec la plus grande rapidité si rien ne s'y oppose.

Il est arrivé, le 14 de ce mois, à Ostende, dix-huit bâtimens anglois de transport avec 3000 hommes d'infanterie, des canons & des munitions.

Le courrier de Strasbourg nous apprend que tous les émigrés ont reçu une invitation secrète de se rendre à Liège, & que des députés des départemens insurgés se rendront auprès du prince de Condé.

Boucher-d'Argis, d'Edouville, Damény, ci-devant généraux de division dans les armées du Nord & des Ardennes; de Grave, Couran, réintégré de Gemappe; de Maux, ci-devant général, employé dans l'armée du Nord; Beuffer, ci-devant général de l'armée des Côtes de Brest, ont été conduits à l'Abbaye.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de la déportation Louis-François Toulain, commis du secrétaire-greffier de la municipalité de Rouen, pour s'être opposé au

recrutement & avoir tenu des propos inciviques. Le même tribunal a aussi condamné à la même peine François Bourguemont, dit Fribourg, clerc de notaire, pour avoir porté, le 10 août, un gilet paré de fleur-de-lys, & avoir dit que c'étoient les armes de France, & qu'il les soutiendrait.

Chabot, député, a fait publier & afficher à la municipalité & à sa section ses bans de mariage avec Léopoldine Frey.

Tous les détails reçus des départemens où le feu de l'insurrection est allumé, sont d'accord pour annoncer que ce feu est étendu sans relâche par le ministère britannique. Dans la Vendée, c'est de la poudre anglaise; dans le nord, ce sont les guinées d'Angleterre qui sont offertes à la cupidité de tous les traitres; à Toulon, ce sont des suggestions anglaises qui ont précipité cette ville dans un abîme dont elle commence à mesurer la profondeur; à Bordeaux, le parti qui a manqué de plonger le département de la Gironde dans la rébellion, étoit au si foudroyé avec des guinées; enfin les espérances que le ministère anglais a fondées à Dunkerque & par-tout, sur des traitises, sont encore l'ouvrage de Pitt. A quoi attribuer l'activité si ruineuse de ce ministre, si ce n'est au besoin qu'il a de justifier, à la rentrée du parlement, les dépenses énormes de la campagne actuelle, & d'obtenir des subsides abondans pour la campagne prochaine?

C'est ainsi que l'ambition d'un seul homme en place suffit pour bouleverser toute l'Europe, au péril même de nuire au commerce de sa propre nation. Mais cette nation est éclairée; il est bien difficile de l'abuser long-tems sur ses vrais intérêts, & le ministre qui a osé le faire un moment, court le plus grand danger d'en être puni de la manière la plus cruelle pour un ambitieux, c'est-à-dire par la perte de la confiance de la nation & par celle de son maître.

#### COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 28 septembre.

Le président donne lecture de deux lettres : la première, venant de Niort, annonce une victoire complète, emportée à la Châtaigneraie sur 1000 hommes de l'armée des rebelles. On leur a pris un drapeau, où il y avoit un crucifix au-dessus, un cœur de Jésus, quatre fleurs-de-lys en noir, & en grosses lettres, *la religion & le roi Louis XVII*. Le feu ravage le pays qu'occupent les brigands. L'armée est composée, de ce côté-là, de 36 mille hommes : on annonce aussi, dans cette lettre, une attaque prochaine & générale par toutes nos armées, au nombre d'environ 150 mille hommes. La seconde lettre, en date du 22 septembre 1793, écrite par les citoyens Marino & Michel, administrateurs de police, commissaires du comité de sûreté générale de la convention dans les départemens avoisinans Lyon, annonce « que cette ville est entièrement cernée par les troupes de la république; que nos positions sont très-avantageuses; que cette ville seroit déjà en notre pouvoir, si, en la prenant d'assaut & la livrant au pillage, on ne perdoit le gage le plus précieux de la république, & si la désorganisation de l'armée ne s'enfuyoit pas; néanmoins cet objet est soumis à la décision du comité de salut public. On ne discontinuera pas de bombarder cette cité rebelle : la partie gauche, faisant face au Rhône, est entièrement réduite en cendres; les places de Bellecour, des Terreaux, l'hôtel-de-ville & toutes les rues adjacentes ne forment qu'un monceau de décombres. Les batteries de 16 sont maintenant à détruire les façades du quai Saint-Clair; on ne sauroit trop louer l'activité de nos canonniers. ... Sous peu, tous

les scélérats seront pris par la famine; les vivres même, dans ce moment, y manquent ».

Le conseil-général arrête que les matelots des personnes mises en état d'arrestation, & ceux des citoyens qui sont à la campagne, seront mis en réquisition pour coucher nos volontaires qui en manquent. — Renvoyé, pour l'exécution, à la commission du caternement.

#### CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Cambon).

Suite de la séance du dimanche 29 septembre.

Les représentans-députés dans le département de la Somme transmettent quelques détails intéressans sur l'arrestation du ci-devant duc de Charost-Béthune : notre ci-devant vouloit fuir en Angleterre; il emploie menaces & promesses pour engager un jeune marin, nommé Mulard, à le mener à bord d'un cutter anglais qui l'attendoit : voyant que Mulard se refusoit à toutes ses propositions, il lui tire deux coups de pistolet qui le blessent au bras. Sans doute le marin patriote alloit être victime de sa généreuse résistance, lorsqu'un bateau de pêcheurs aborde : Charost, jugeant qu'il lui étoit impossible d'échapper, attente à sa proue vie; mais il ne fait que se blesser légèrement, & il est arrêté. — L'assemblée charge le ministre de la marine de donner de l'avancement au brave Mulard.

La commune de Gonelle offre à la convention une croix de vermeil, trois croix de Saint-Louis, & une grande quantité de fleurs-de-lys en or & en argent; elle demande en échange deux pièces de canon. Vifs applaudissemens. Renvoyé au comité de la guerre.

Un vicaire se plaint d'avoir été destitué par un prélat anti-révolutionnaire. Le motif de sa destitution est qu'il n'a pas voulu célébrer la fête de Saint-Louis. La convention accorde un secours de 200 liv. au vicaire persécuté, & renvoie au comité de sûreté générale la dénonciation contre le prélat.

Deux jeunes étrangers, faisant leurs études au collège des Irlandais à Paris, viennent déclarer qu'ils ont à rougir d'appartenir à une nation qui, se disant libre, reste cependant asservie aux volontés d'un despote, & que sa conduite envers la France couvrira d'un opprobre éternel. Ces jeunes Anglois, embrasés du feu sacré de la liberté, prient la convention de les considérer comme François, & de leur permettre, quoi qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 18 ans, de voler aux frontières avec la jeunesse parisienne; ils demandent que leur pension au collège des Irlandais leur soit conservée, afin qu'ils puissent reprendre le cours de leurs études, lorsque la guerre sera terminée. — On applaudit au zèle des deux jeunes étrangers; leur pétition est renvoyée au comité d'instruction publique.

Sur le rapport de son comité de marine, la convention décrète que les officiers de marine recevront des rations en nature : il est défendu de laisser des rations à bord, à la fin de la campagne; celles qui n'auroient pas été consommées seront fidèlement remises, & nul n'aura la faculté d'en exporter.

Séance du lundi 30 septembre.

Dans le district de Joigny, département de l'Yonne, un bien d'é migré, estimé 2428 livres, a été adjugé 17 mille 283 livres : dans un autre district, un bien national a été vendu 70 mille livres sur une estimation de vingt-cinq mille livres.

Le comité de législation, par l'organe de Merlin de Douai, propose de faire traduire au tribunal révolutionnaire tous les prévenus d'embauchage. Thuriot observe que cette mesure,

en occasionnant de grandes dépenses, ne feroit qu'entraver la marche du tribunal. Sur sa proposition, l'assemblée décrète que les prévenus d'embauchage seront jugés par les tribunaux criminels des départemens, sans appel au tribunal de cassation.

Un représentant-député dans les Pyrénées-Occidentales, écrit, en date du 20 septembre, du quartier-général de Veillac, à 60 lieues de Saint-Jean-Pié-de-Port, qu'une colonne de 600 hommes, de la division du général Sahuguet, est entrée, sans trouver de résistance, à Esferies, ville espagnole; une poignée de brigands, commandée par quatre émigrés, a pris la fuite à notre approche. Nous avons trouvé dans la ville 30 mille cartouches, des effets de campement pour deux bataillons, 80 fusils, & l'argenterie de 20 communes voisines. On a planté l'arbre de la liberté; & les habitans, qui craignoient de justes représailles, n'ont eu qu'à se louer de la conduite des soldats républicains.

Lecoindre-Puyravaux demande qu'enfin l'on présente un plan de conduite à tenir par nos généraux en pays ennemi. Saint-André observe que la convention a déjà décrété le principe d'un nouveau système à cet égard, & que le gouvernement a fait & envoyé des instructions en conséquence. La convention passe à l'ordre du jour.

Dagobert, commandant provisoire de l'armée des Pyrénées Orientales, écrit qu'un détachement de nos troupes, aux ordres de Gili, commandant du second bataillon du Gard, a chassé les Espagnols de Villefranche: en même tems une autre colonne, commandée par le citoyen David, s'est portée sur Prades, & a forcé le camp des ennemis, placé sous cette ville. Les jeunes gens de la première réquisition, quoiqu'ils fussent armés imparfaitement, se sont distingués dans cette affaire, qui délivre une grande partie du district de Prades. Nous avons pris deux canons, & fait un grand nombre de prisonniers.

Les représentans à l'armée de la Moselle ont visité les magasins & les dépôts qui se trouvent à Metz; ils les ont trouvés, en général, peu approvisionnés, & la plus grande partie des fournitures est de mauvaise qualité. Plusieurs milliers de paires de souliers ont été confisqués; l'on a traduit plusieurs fournisseurs devant les tribunaux; mais ces exemples n'empêchent pas que le soldat ne soit toujours la victime des entrepreneurs fripons. — Deux sans-coutottes de Metz paroissent à la barre; ils étoient des habits, des culottes, des Pantalons & des couvertures de la pire qualité. La convention renvoie ces pièces de conviction au tribunal révolutionnaire, devant lequel seront traduits les fournisseurs infidèles.

Le conseil-exécutif a nommé le général de brigade Lécher au commandement en chef de l'armée révolutionnaire, & le général Rossignol à celui de l'armée des côtes de Brest, à la place de Canclaux qui cesse d'être employé. Ces choix, annoncés par le ministre de la guerre, seront examinés par le comité de salut public.

Artiboul, ci-devant représentant-député vers les Alpes maritimes, & dont l'arrestation avoit été décrétée, écrit qu'il est arrivé à Paris; il provoque l'examen le plus rigoureux de sa conduite. Renvoyé au comité de salut public.

Sevestre dénonce Laplanche, représentant-député dans le Loiret, pour avoir exigé d'un citoyen, dans les 24 heures, le paiement d'une somme de 40 mille livres, & avoir donné ordre d'enlever tous les meubles de la maison de ce citoyen. Duham demande que le comité de salut public soit chargé

de prendre des renseignemens positifs sur cette dénonciation. Décrété.

« Le département de la Somme, écrit Dumont, commence à marcher au pas: les districts de Boulogne & de Montreuil avoient besoin d'être traités; j'y ai fait transporter mon apothicairerie ambulante, & les effets de traitement ont été heureux: à Etain, tout le monde étoit en léthargie; une forte dose d'émétique a purgé cette ville en peu de tems; 200 ennemis jurés de la révolution ont été arrêtés; j'ai fait remplacer le commandant de la garde nationale; des béguines aristocrates ont été renvoyées de l'hôpital militaire, & le département du Pas-de-Calais mettra à leur place les femmes des volontaires morts pour la patrie. Je pars pour une nouvelle expédition ».

Piorry, membre du comité des marchés, se plaint de calomnies dirigées contre lui; il prie l'assemblée d'accepter la démission du comité: plusieurs membres rendent à Piorry la justice que méritent son intégrité & son patriotisme. L'assemblée refuse sa démission. — Chabot monte à la tribune; il appuie les éloges donnés à Piorry, il fait voir que le projet des malveillans est d'avilir la convention & de lui faire perdre la confiance du peuple, en calomniant successivement tous les membres, en attaquant tantôt un comité, tantôt un autre: « Sachez, ajoute-t-il, que les femmes dites révolutionnaires manœuvrent de mille façons pour faire chasser tous les appellans au peuple, pour épurer ensuite la montagne elle-même, & pour livrer peut-être à des ambitieux le timon de l'état. Un de ceux qui dirigent ces femmes a eu l'audace de venir chez moi, & de me menacer de toute la colère féminine. Si je ne faisois relâcher des fonctionnaires coupables que j'avois fait suspendre: mais une femme ne me fera jamais reculer ni avancer. (Eclats de rire)... On veut vous diviser pour vous détruire, représentans du peuple; eh bien, ferons-nous (oui, ferons-nous, s'écrient tous les membres)... On sème des méfiances entre nous; eh bien, aimons-nous tous, & les projets perfides des calomnieux seront déjoués. Ne souillons plus cette tribune par des retours d'amour-propre. La calomnie s'est aussi attachée sur mes pas; fort de ma confiance, je l'ai méprisée, je la mépriseraï toujours. Ne cessons de marcher dans le sentier de la justice; & si dussions-nous être couverts d'opprobre à la fin de notre mission, nous serons contents de nous-mêmes, si nous réussissons à sauver la liberté. Je demande que la parole ne soit jamais accordée à aucun membre pour se justifier. — Vifs applaudissemens. — Pour témoigner sa confiance à Piorry, l'assemblée l'adjoint au bureau.

« La convention, sur la pétition des enfans puinés de Dénier-Houlier, décédé le 17 juillet 1790, tendant à ce qu'il soit statué sur la question élevée entre eux & leur frere aîné, de savoir si celui-ci peut encore, nonobstant l'abolition du retrait lignager, exercer le droit accordé aux aînés par la coutume de Normandie, de retirer dans l'année du décès de leur pere les immeubles qui sont échus à leurs puinés, passé à l'ordre du jour, motivé sur les décrets qui ont aboli toutes les especes de retrait introduits par les anciennes loix, coutumes & usages locaux, & anéantir toutes demandes en retrait, non consenties ou adjugées en dernier ressort avant leur publication ».

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1794.  
Lettre J.